



La conservation partagée des documents sonores

1. Définition en contexte : construire le patrimoine sonore de demain

Depuis 1982 et le rapport Desgraves, les bibliothèques et les autres institutions détentrices de fonds patrimoniaux sont encouragées à coopérer pour la sauvegarde active de ces collections ; mais les initiatives de ce type ne sont que très récentes pour les documents sonores. C'est que le disque et ses avatars peinent à atteindre le statut d'**objet patrimonial**, malgré la diversité des **supports** (disques de laque à 78 tours, disques vinyle ou microsillon à 45 ou 33 tours, disques laser, mais aussi cassettes audio et bandes magnétiques en tout genre) et la richesse des **contenus** : archives parlées, tradition orale et musiques régionales, édition musicale, enregistrements de concerts. L'amélioration du stockage des supports, dont certains sont très fragiles (bandes magnétiques et fichiers numériques notamment), la vigilance face aux 75% de non rééditions et à la rotation de plus en plus rapide des disques édités, mais aussi la collecte thématique des productions contemporaines ne peuvent être matériellement assurés que dans le cadre d'une collaboration, très difficile à initier à l'heure actuelle, entre les institutions détentrices de fonds sonores.

Ce type de coopération, dit **conservation partagée**, relève à la fois de la préservation physique des œuvres et de la politique documentaire. Il s'agit de répartir entre les bibliothèques et centres de documentation d'un territoire donné la responsabilité de la conservation optimale, des acquisitions exhaustives et d'une large communication des disques selon un découpage par support, par genre musical, etc.

2. Etapes et enjeux : de l'inventaire à la numérisation

Si tout reste à faire dans ce domaine, nous proposons ici une synthèse des recommandations et réflexions actuelles sur la conservation partagée des documents sonores.

Etapes principales de réalisation (préparation, mise en œuvre, valorisation)

- Désignation d'un **territoire** et d'un **établissement pilote**, par exemple une BMVR ; identification des moyens à disposition (budgets, ressources humaines)
- **Inventaire** et catalogue des fonds concernés par le plan
- Etablissement d'une **charte des collections** à l'échelle du territoire et réflexion sur les **publics**
- Mise en place d'une convention avec les établissements participants ; désignation de pôles de conservation et diffusion des **modalités de fonctionnement** (qui donne ? qui conserve ? Quelles procédures de désherbage ?)
- **Mise en œuvre du plan** : premières redistributions après désherbage, acquisitions et éliminations concertées
- Mise en place d'une politique de **signallement** des collections, ou création d'un catalogue collectif. Celui-ci donnera une visibilité aux fonds patrimoniaux, mais aussi aux petits établissements qui les détiennent.
- Plan de **numérisation** concertée dans le respect de la loi HADOPI : celle-ci autorise la consultation sur place des fonds numérisés (son, mais aussi pochettes et livrets). A l'heure actuelle, seules les collections du domaine public peuvent être mises en ligne.

Enjeux et objectifs

Les raisons de conserver les documents sonores en concertation sont :

- **Matérielles** : libérer de la place pour les accroissements futurs et l'accueil des publics, inciter les bibliothèques à conserver, réduire les coûts de conservation en les rationalisant, permettre des opérations d'envergure comme la numérisation
- **Intellectuelles** : moins conserver pour mieux conserver grâce à la charte des collections, rendre plus lisible la cartographie documentaire et améliorer ainsi l'accès au patrimoine et à l'information, faire évoluer le cadre juridique vers la mise en ligne étendue du patrimoine sonore.

3. Acteurs et exemples en France

La **BNF** et son pôle associé pour les documents sonores, la **Médiathèque musicale de Paris**, ont une mission essentielle de conservation du patrimoine discographique édité ; mais le dépôt légal dans ce domaine est lacunaire, notamment pour les autoproductions et productions locales. La BNF, avec l'AFAS



(Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores), a lancé un recensement des fonds sonores patrimoniaux et affiche son objectif de créer un catalogue collectif pour ces documents, à la manière du catalogue des manuscrits.

Par ailleurs, c'est le **patrimoine sonore numérisé** en provenance de diverses institutions que le portail du Ministère de la Culture *Patrimoine Numérique* met à disposition ; de même, Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF, possède quelques dizaines d'heures d'enregistrements. Dans les deux cas, il s'agit en grande partie d'archives parlées et de patrimoine régional. L'association Dastum offre elle aussi à la consultation de nombreux corpus dans le domaine du patrimoine oral.

Si la diversité des tutelles empêche la collaboration de démarrer en de nombreux endroits, un plan ambitieux prend corps en ce moment en **région Midi-Pyrénées**, autour de la BMVR de Toulouse, avec des axes de développement spécifiques comme le jazz ou les musiques occitanes. En outre, des projets, pas encore au stade de l'inventaire, sont signalés à la Médiathèque musicale de Paris pour l'Île-de-France et à la BMVR de Châlons-en-Champagne pour la région Champagne-Ardenne.

Plus généralement, les **interlocuteurs** d'une bibliothèque souhaitant créer ou s'insérer dans un réseau de conservation des disques sont de plusieurs types :

- Tutelles : Ministère de la culture et ses services déconcentrés (DRAC), collectivités territoriales
- Expertise pour la conservation et la numérisation : BNF, Médiathèque musicale de Paris, BMVR
- Organisation du plan : BMVR, structures régionales du livre (CRL), associations professionnelles locales et nationales (AIBM, ACIM, AFAS), autres structures de coopération
- Expertise sur les fonds : associations musicales régionales, centres de documentation spécialisés.

On se documentera avec profit sur les plans de conservation partagée des ouvrages de jeunesse, hors sujet ici mais plus développés et proches du disque par leur ancrage dans la lecture publique.

Liens	<p>Biblio-webographie (Liens consultés le 7 Septembre 2009)</p> <ul style="list-style-type: none">- GAUTIER-GENTES, Luc. Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture. <i>Bulletin des bibliothèques de France</i>. 2009, n°3, p.27 [en ligne]- INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS. Supports audiovisuels. In <i>Principes de conservation</i>. Paris : IFLA-PAC, 2001. p.59-64 [en ligne] http://archive.ifla.org/Vl/4/news/pchlm-f.pdf- PIERRE, Michel. Eléments d'histoire des techniques du son et de l'enregistrement phonographique. In ALIX, Yves, PIERRET, Gilles (dir.) <i>Musique en bibliothèque</i>. Paris : Cercle de la librairie, 2002. p. 85-114- PIERRET, Gilles. Valoriser le patrimoine sonore édité. <i>Bulletin des bibliothèques de France</i>. 2008, n°6. p.40-46 [en ligne]- PIERRET, Gilles. Les bibliothèques et le disque : la difficile accessibilité du document sonore au statut d'objet patrimonial. <i>Bulletin des bibliothèques de France</i>. 2004, n°5, p.74-78 [en ligne]- RIVES, Caroline. Le développement des collections. In SANZ, Pascal (dir.) <i>Guide de la coopération entre bibliothèques</i>. Paris : Cercle de la librairie, 2008. p.121-134 <p>Liens utiles (Liens consultés le 7 septembre 2009)</p> <ul style="list-style-type: none">- AIBM. Répertoire des bibliothèques possédant des fonds musicaux : http://www.aibm-france.org/repertoire_bibliotheques/bibliotheques.htm- ACIM. Portail d'associations de bibliothécaires musicaux : http://www.acim.asso.fr- AFAS. Inventaire du patrimoine sonore : http://afas.imageson.org/document1140.html- Bibliothécaires musicaux en Midi-Pyrénées. Documents de travail sur la conservation partagée : http://bmmp.acim.asso.fr/wakka.php?wiki=ConservPartage- Dastum. Réseau documentaire sur le patrimoine oral régional : http://www.dastum.net/- Discothécaires-fr. Liste de diffusion : http://listes.ircam.fr/wws/info/discothecaires_fr- Ministère de la Culture. Portail <i>Patrimoine Numérique</i> : http://www.numerique.culture.fr
--------------	--

Fiche réalisée par : Héloïse Lecomte
Créée le : 7 septembre 2009